



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2025_08

06/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHÉLU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Dominique MARIAN

Secrétaire de séance : M. Dominique MARIAN

Date et affichage de la convocation	27/05/2025
Date d'affichage de la délibération	12/06/2025

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Suffrages exprimés	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2

Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants au compte 2183 pour payer le nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie.

Il propose donc de modifier le budget ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
21	2183	Matériel informatique	+ 2 000,00 €
21	2157	Matériel technique	- 2 000,00 €

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification du budget ;

CHARGE le maire de procéder aux formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC

